

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du lundi 29 mars 2021

Le mardi 23 mars 2021, convocation du Conseil Municipal est adressée à chaque conseiller pour se réunir en session ordinaire le lundi 29 mars 2021 à 19h00 à la salle Polyvalente du Lycée Barthelemy Thimonnier – 160 avenue André Lassagne à L'Arbresle, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, Maire, pour délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

I. DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FEVRIER 2021

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

1. Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués.

IV –AFFAIRES GÉNÉRALES

2. Autorisation à donner au Maire de signer la convention d'adhésion dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

V –FINANCES

3. Adoption du compte administratif 2020 de la Commune.
4. Adoption du compte de gestion 2020 de la Commune.
5. Adoption du compte administratif 2020 du service de l'Eau.
6. Adoption du compte de gestion 2020 du service de l'Eau.
7. Affectation des résultats du compte administratif 2020 de la commune.
8. Approbation des taux de deux taxes locales directes pour l'année 2021.
9. Approbation du budget primitif 2021 de la commune.
10. Affectation des résultats du compte administratif 2020 du service de l'eau.
11. Approbation du budget primitif 2021 du service de l'eau.
12. Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » - Délibération de principe.

VI - MARCHES PUBLICS

13. Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques primaires et maternelles et le centre de loisirs sans hébergement : engagement de procédure de marché public et autorisation de signature à donner au Maire.

VII - SCOLAIRE

14. Approbation des subventions scolaires au titre de l'année 2021.

VIII –CULTURE

15. Autorisation à donner au Maire de signer le renouvellement de la convention de partenariat avec Culture Pour Tous – saison 2020/2021.

IX –ASSOCIATIONS

16. Approbation des subventions versées aux associations au titre de l'année 2021.

X –ENFANCE-JEUNESSE

17. Autorisation à donner au Maire de signer la convention cadre 2021-2024 avec la MJC.

XI –INTERCOMMUNALITE

18. Désignation des référents PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de la Commune.

19. Transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M.) » à la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle).

XII -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

✓ Point d'information intercommunalité.